

Association

Famille Loisirs Information

—

19 Rue de la mine

54 340 – POMPEY

RAPPORT FINANCIER

Sur les comptes de l'exercice 2019-2020

Assemblée Générale Ordinaire Avril 2021

Monsieur le président,

Mesdames,

Messieurs,

Nous vous présentons les résultats financiers de l'exercice 2019-2020, tels qu'ils ressortent du bilan approuvé par votre Conseil d'Administration lors de sa réunion du

Les comptes peuvent être analysés comme suit :

A – PRODUITS :

DESIGNATION	2018-2019	2019-2020	VARIATION
Ventes cartes	11 743	12 067	324
Cotisations	50 948	47 531	-3 417
Produits d'activités diverses	5 806	582	-5 224
Remboursement Formation	0	0	0
Subvention fonctionnement	13 100	14 000	900
Reprise provision	805	1 141	336
Produits financiers	386	454	68
Produits exceptionnels	11	1430	1 419
TOTAL	82 800	77 205	-5 595

*Les produits sont globalement en diminution de 5 595 € par rapport à l'exercice précédent.
Les produits exceptionnels concernent essentiellement le chômage partiel.*

B – CHARGES :

DESIGNATION	2018-2019	2019-2020	VARIATION
Achats divers	10 811	8 118	- 2 693
Autres achats et charges externes	53 353	47 571	-5 782
Impôts et taxes	202	147	-55
Frais de personnel	14 855	13 880	-975
Amortissements et provisions	2 408	2 395	-13
Autres charges	56	0	-56
Charges financières	0	0	0
Charges exceptionnelles	62	3 933	3 871
TOTAL DES CHARGES	81 747	76 044	-5 703

Les charges de fonctionnement sont en rapport avec notre activité et ont été suivies au plus près.

Les charges sont en diminution de 5 703 euros.

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice comptable de 1 159 €.

C - BILAN

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles s'élevait au 31 Août 2019, à 2395 € contre 1 328 euros au 31 Août 2020.

A la date du 31 Août 2020, les disponibilités s'élèvent à 103 707 €.

Le passif de l'association au 31 Août 2020 est de 76 039 € dont 69 296 € de capitaux propres.

Lors de sa réunion, votre Conseil d'Administration a approuvé le bilan et proposé d'affecter le résultat de l'exercice au compte « Report à Nouveau ».

D – INFORMATION AU TITRE D'UN EVENEMENT DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au covid 19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020, constituent un évènement majeur.

L'Association a estimé, à la date d'arrêté des comptes au 31/08/2020, que cette situation relève d'un évènement qui impacte faiblement l'activité 2020.

L'Association a mis en place un plan de continuité de ses activités et a recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel concerné par l'urgence sanitaire, conformément aux mesures gouvernementales.

*Fait à Pompey, le 31 mars 2021
La Trésorière*